

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

En application de l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 232 du 05/09/2023, il est procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire n° 4937722A0017, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Rives-du-Loir-en-Anjou (commune déléguée de Soucelles) au bénéfice de la SAS CS des Grands Champs.

Ce projet d'une surface clôturée d'environ 3,88 ha est situé sur le site d'une ancienne carrière de sables et de graviers. L'installation prévoit notamment l'implantation de 7952 modules et d'un poste électrique de transformation.

Toute information concernant la centrale photovoltaïque peut être demandée auprès de la société SAS CS des Grands Champs – Groupe VALECO – 4, rue du Progrès – 44000 NANTES ou à l'adresse mail suivante : justinesenet@groupevaleco.com

L'autorisation de permis de construire de la centrale photovoltaïque sera prise ou non par le Préfet de Maine-et-Loire.

M. Jean-Yves HERVE est désigné commissaire enquêteur.

L'enquête s'ouvre en mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie déléguée de Soucelles **du lundi 02/10/2023 au mardi 31/10/2023 jusqu'à 17h30**, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs.

Pendant l'enquête, le dossier peut être consulté :

1° sur support « papier » en mairies :

- Mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (6, place de la mairie – Villevêque – 49140 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU) : lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, mercredi de 9h00 à 12h30, jeudi de 9h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h30, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00.*

-Mairie déléguée de Soucelles (Place de la mairie – Soucelles – 49140 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU) : lundi de 14h30 à 17h30, mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, mercredi de 9h00 à 12h30, jeudi de 9h00 à 12h30 et de 15h à 17h30, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h00.*

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités.

2° par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site :

www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres)

3° par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières, Place Michel Debré à Angers, du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 14h15 à 16h15).

Pendant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignnant sur les registres d'enquête disponibles à la mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou et à la mairie déléguée de Soucelles ;

- en les adressant par voie postale avant la fin de l'enquête, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (le cachet de la poste faisant foi) ;

- en les transmettant par email à : pref-enqpub-photovoltaique-valeco@maine-et-loire.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales lors des permanences suivantes :

Mairie de Rives-du Loir-en-Anjou à Villevêque : lundi 2 octobre 2023 de 9h00 à 12h30

Mairie déléguée de Soucelles : mercredi 11 octobre 2023 de 9h00 à 12h30

Mairie déléguée de Soucelles : vendredi 20 octobre 2023 de 14h30 à 17h00

Mairie déléguée de Soucelles : mardi 31 octobre 2023 de 14h30 à 17h30

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de Maine-et-Loire. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairies et en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes délais, ces documents pourront être également consultés sur le site internet www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres).

Le présent avis est également inséré sur le site internet susvisé.